Syndicat Mixte Comtat Ventoux
Hôtel de Communauté de la CoVe
1171 av. Mt Ventoux, CS 30085
84203 CARPENTRAS CEDEX

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 22 FEVRIER 2022 à 14h30

Date de convocation : 14 février 2022
Affiché le : 22/2/22
Nombre de délégués : 36
Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-deux février, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

Aubignan : absent	Crillon le Brave : absent	Le Beaucet : M. ILLE	Mormoiron : absent	Suzette : excusé
Aurel : M. LEUCK	Ferrassières : excusé/ a donné pouvoir	Loriol du Comtat : excusé	Saint Christol : M. CAPDEGELLE	Vacqueyras : Mme BAUDOIN
Beaumes de Venise : Mme PONGE	Flassan : M. JOUVE	Malaucène : M. TENON	Saint Didier : M. VEVE	Venasque : Mme PLANCHER
Beaumont du Ventoux : M. BLANC	Gigondas : absente	Malemort du Comtat : M. ROUX	St Hippolyte le Graveyron : absent	Villes/Auzon : M. ROUET
Bédoin : M. GROS	Lafare : Absent	Mazan : M. BONNET	St Pierre de Vassols : Mme RAYMOND	
Blauvac : M. RASPAIL	La Roque Alric ; absent / Excusé	Méthamis : Excusée	Saint-Trinit : Excusé	
Carpentras : M. BELHOMME	La Roque sur Pernes : Absent	Modène : Excusé	Sarrians : Mme FRANQUET	
Caromb : M. BRAQUET	Le Barroux : Excusée	Monieux : Absent	Sault : Excusé / a donné pouvoir	

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Busi (Ferrassières) à M. Raspail. Monsieur Ranchon (Sault) à Monsieur Rouet

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Ghislain ROUX a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le comité syndical a été appelé à débattre, délibérer et à voter les rapports inscrits à l'ordre du jour. Il a :

1. Pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires (Délibération n°01-2022),
2. Validé la convention de partenariat avec l'AURAV (Délibération n°02-2022).

Fait à Carpentras le 22 FEV. 2022
Affiché le 22 FEV. 2022

Le Président
Gilles VEVE

SYNDICAT MIXTE COMTAT VENTOUX